



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du *cluster* « Sciences agronomiques (hors bio-ingénieurs) » 2015-2016

RAPPORT D'ÉVALUATION

Université libre de Bruxelles, Université de Liège et Haute École Charlemagne

Bachelier et master Architecte paysagiste

Comité des experts :

M. Grégory DECHAMP-GUILLAUME, président

M. Luc BOUSQUET, Mme Julie GOFFAUX, M. Philippe MARTIN, M. Patrick MILOT,

M. Georges SANTINI et M. Benoît VAN DER REST, experts.

30 juin 2016

N.B. : L'établissement évalué n'a pas souhaité transmettre de droit de réponse sur ce rapport.

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Sciences agronomiques (hors bio-ingénieurs) ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 17 mars 2016 à Gembloux pour évaluer le programme de bachelier et master Architecte paysagiste. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 18 membres du personnel, 3 étudiants, 2 diplômés et 3 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le bachelier et le master Architecte paysagiste est une formation co-organisée par 3 établissements : Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège (GxABT-ULg), la Haute École Charlemagne – ISI de Huy-Gembloux (ISla) et la Faculté d'Architecture de La Cambre – Horta de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).

Cette formation Architecte Paysagiste est la seule à être organisée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enseignements sont dispensés sur les trois sites (ISla, GxABT-ULg et ULB) et les charges d'enseignement sont réparties entre les trois partenaires selon des modalités définies par convention entre les parties.

À l'heure de la rédaction du dossier d'autoévaluation, la 1^{ère} bachelier était encadrée à l'ISla, la 2^{ème} à l'ULB et la 3^{ème} à GxABT-ULg.

La 1^{ère} master se déroulait ensuite à Gembloux et était encadrée par les enseignants des trois établissements. En 2^{ème} master les étudiants avaient le choix entre différents modules dispensés sur les trois sites.

À l'heure actuelle, c'est à dire lors de la visite des experts, les cours se déroulent dans les implantations des trois institutions dès le début de la formation. La formation a lieu à Gembloux trois à quatre jours par semaine et à Bruxelles un à deux jours par semaine, suivant les quadrimestres.

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 janvier 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Le caractère particulier du triple pilotage institutionnel de la formation est plutôt considéré comme une force, en termes d'ouverture et d'échanges disciplinaires pour les étudiants et les enseignants. Il semble avoir été indispensable à l'émergence d'un cursus unique dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 2 Cependant, les trois institutions étant administrativement et politiquement organisées différemment, la difficulté du pilotage est réelle. Elle a été pour l'instant menée au mieux, grâce à l'engagement fort des trois partenaires, malgré les fortes évolutions que chacun d'eux a connu ces cinq dernières années.
- 3 L'engagement des trois partenaires se concrétise à travers l'existence d'un réel processus d'amélioration continue qui a pu faire face aux différents problèmes survenus tout au long de la création et des premières années de vie du programme.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 4 Les étudiants ont participé activement à l'élaboration du dossier d'autoévaluation, signe de leur engagement et de leur intérêt pour ce cursus.
- 5 Les trois coordinateurs qualité ont réussi à construire une culture partagée de la qualité pour ce programme, par delà leurs attributions et statut respectifs, attachés à leur fonction.
- 6 Des outils d'évaluation ont été mis en œuvre, en s'appuyant sur un principe de partage de bon aloi, chaque institution n'utilisant pas forcément les mêmes outils. Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants, le dispositif reste à optimiser, afin de disposer rapidement de l'outil indispensable au pilotage de la qualité de la formation.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 7 La formation a déjà opéré une profonde refonte du cursus, opératoire depuis cette année, après trois premières années de mise en œuvre. C'est le signe d'une capacité d'adaptation et de réflexivité des équipes enseignantes.

[Information et communication interne]

- 8 Des efforts significatifs ont été fournis afin d'améliorer l'information et la communication interne. L'interopérabilité des systèmes d'information de trois écoles présentant des lacunes, un site internet ad-hoc a été créé, pour l'instant à usage de communication externe. Il reste à y intégrer un espace intranet.

- 1 Il peut être opportun de saisir la double occasion du renouvellement de la convention et de l'évaluation AEQES pour annexer à la convention un contrat d'objectif, s'appuyant sur le plan d'action, soutenu par les différentes instances de gouvernance des établissements partenaires.
- 2 La dynamique qualité engagée est très encourageante et porteuse pour l'avenir. Le référentiel qualité de la formation Architecte paysagiste reste toutefois à construire et à stabiliser, sur la base d'indicateurs et d'échéanciers.
- 3 Une attention accrue doit être portée au pilotage de la qualité de la formation dans le respect de l'identité du programme et de ses constituants. Le recours régulier à l'évaluation des enseignements par les étudiants grâce à une procédure pertinente pour les trois établissements doit être finalisé rapidement.
- 4 La pertinence du programme est un souci constant de ce cursus en co-diplomation. Pour améliorer encore cette pertinence, le comité ne peut qu'encourager l'action prévue de constitution d'un *board*, rassemblant des professionnels issus des différents secteurs impliqués dans le paysage.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le programme de bachelier et de master Architecte paysagiste commun aux trois établissements s'inscrit dans la logique du constat de la complémentarité des champs disciplinaires maîtrisés par les équipes des partenaires. Sa nature répond à une demande sociétale croissante de plus en plus intégrative, complexe et multi paramètres pour toutes les questions touchant aux aménagements ruraux et urbains, creusets historiques de l'évolution de nos sociétés. Ces besoins sont reconnus et exprimés par l'UNESCO et la Commission européenne, à travers la Convention européenne du Paysage. Le programme se situe au croisement de l'art, de l'architecture et des sciences du vivant. Il correspond à un projet de formation multidisciplinaire ancrée dans des enjeux sociétaux et vise à former des professionnels intervenant dans :
 - a. Les bureaux d'études privés
 - b. Les bureaux d'ingénieurs conseils en environnement, et aménagement du territoire
 - c. Les départements d'études des grandes entreprises d'espaces verts
 - d. Les services environnement et urbanisme des collectivités de tout niveau
- 2 Les acquis d'apprentissage du programme dans les trois grands domaines cités, et plus spécifiquement pour l'ensemble des sujets abordés, correspondent aux attentes des métiers visés. L'existence d'une structure d'enseignements articulée autour de projets positionnés sur les années et qui constituent la colonne vertébrale de la formation est très favorable. Cela permet d'exercer avec une complexité et une étendue croissantes la multidisciplinarité des professions visées. La pertinence de la formation au regard de son caractère international devra être examinée sur le critère de la compétence en langues (anglais).
- 3 La fréquente participation directe du personnel enseignant à des activités professionnelles représente un atout majeur permettant un contact étroit, actuel et permanent avec leurs réalités. La formation en tire des bénéfices évidents en matière d'orientation et d'identification des besoins et attentes. Les acteurs devront veiller à en tirer en permanence le meilleur profit. Cet aspect devra être particulièrement cultivé et suivi. La participation de représentants du monde professionnel aux instances de gouvernance et de pilotage, en particulier pédagogique, du programme devra être renforcée.
- 4 Il n'existe pas à ce jour de données précises sur la nature des métiers et des secteurs socio-économiques d'accueil en raison de la jeunesse de la formation. Il est clair que la pertinence du programme sera confirmée par la validation des débouchés anticipés, la mise en place d'un observatoire des métiers et un suivi étroit dans le temps des diplômés. Ces outils indispensables n'existent pas encore aujourd'hui, mais leur utilité ne fait pas question.
- 5 La question se pose pour le comité d'experts, en termes de positionnement futur de la formation, du périmètre de ses débouchés professionnels actuels et futurs et donc de son assise de recrutement. Certaines interrogations se font jour, portées entre autres par l'importance du nombre d'étudiants étrangers et notamment français dans la formation, et mériteraient une réflexion approfondie :
 - a. Cette formation est-elle centrée sur le marché de l'emploi en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Belgique ?
 - b. La formation souhaite-t-elle plutôt s'inscrire dans le cadre d'un réseau européen des écoles francophones, avec son offre et ses spécificités à comparer avec les formations similaires en France et en Suisse notamment ?

- c. La formation vise-t-elle plus largement à s'installer dans le réseau européen des formations en paysage (avec alors la nécessité de s'interroger sur l'introduction de l'anglais dans tout ou partie du cursus).

Répondre à ces premières interrogations permettrait ensuite de savoir quels étudiants la formation souhaite attirer, tant pour l'accueil des étudiants réguliers que pour ceux accueillis en mobilité internationale.

[Information et communication externe]

- 6 En matière de communication, les établissements partenaires ont chacun de leur côté entrepris une diffusion de l'information à leurs contacts et publics cibles. Elle porte déjà ses fruits en particulier au-delà des frontières nationales. Une plus large information auprès des parties prenantes reste cependant à construire et à mettre en œuvre. Elle permettra de mieux préciser le positionnement de la formation relativement aux métiers visés et réellement occupés et d'asseoir une formation définitivement différenciée d'Architecture des jardins et du paysage. Le renforcement prévu de son ancrage avec la recherche constituera un atout mettant en évidence les potentialités de la formation et accentuant sa différenciation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de veiller à la pertinence de la formation au regard de son caractère international notamment concernant la compétence en langues qui ne constitue pas à ce jour un volet majeur. La compétence en anglais des diplômés devra être plus précisément définie et les moyens pour y parvenir devront être attribués.
- 2 Le comité recommande que la participation de représentants du monde professionnel aux instances de gouvernance et de pilotage, en particulier pédagogique, du programme soit renforcée.
- 3 Le comité recommande la mise en place d'un observatoire des métiers associé étroitement à un suivi dans le temps des diplômés.
- 4 Ces trois recommandations combinées permettraient de caractériser mieux encore ce nouveau cursus et de contribuer à son installation dans le paysage européen de ces formations.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Le programme dispose d'une liste d'acquis d'apprentissage visés par le programme. Celle-ci a été établie de manière collégiale par les enseignants. À ces acquis d'apprentissage visés par le programme correspond un référentiel de compétences clairement formulées. Une révision régulière de la pertinence des acquis d'apprentissage visés par le programme, des compétences associées et des activités pédagogiques concernées, sera un gage de durabilité de la qualité du dispositif mis en place.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 2 Les divers contenus, dispositifs et activités d'apprentissage sont alignés de manière cohérente avec les acquis d'apprentissage visés par le programme. Par ailleurs, la tenue d'un portfolio est une activité d'apprentissage intéressante, pleine de potentiel pour l'étudiant.
- 3 Des stratégies pédagogiques précises ont été mises en place, notamment la pédagogie par projet, de manière à favoriser chez les étudiants l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.
- 4 L'intégration des étudiants Architecte paysagiste dans des cours mutualisés, organisés initialement pour d'autres programmes formations, pose parfois problème par manque d'adaptation du contenu du cours et des modalités d'évaluation aux acquis d'apprentissage tenant compte de la diversité des étudiants.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 5 Un travail de réflexion important a eu lieu lors de la révision du programme et sa structure, la contribution de chaque unité d'enseignement a été pensée en vue de l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme.
- 6 Des inquiétudes existent quant au déplacement du stage organisé en deuxième année de master vers la 3^e année de bachelier. L'explication fournie par les enseignants reposant sur un meilleur arrimage aux acquis d'apprentissage visés par le programme semble cohérente. Il serait bénéfique de mieux communiquer les apports respectifs de ces deux activités d'apprentissage pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 7 L'évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences se fait de manière cohérente. Les objectifs visés par les activités d'apprentissage, les stratégies d'enseignement et les modalités d'évaluation semblent cohérents. Le programme ayant été conçu à partir d'objectifs d'acquis d'apprentissage, nous pouvons formuler l'hypothèse que la réussite des activités d'apprentissage peut attester de l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme. Une approche plus globale de mesure de l'atteinte des acquis d'apprentissage constituerait un outil pertinent de pilotage de la qualité du programme.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de revoir sur une base annuelle la cohérence des acquis d'apprentissage visés par le programme, des compétences associées et des cours les couvrant.
- 2 Le comité recommande de bien communiquer aux étudiants les fondements pédagogiques ayant motivé le choix de déplacer le stage de 2^{ème} année de master vers la 3^{ème} année de bachelier. Le bilan de cette évolution de la structuration de la formation pourra être fait après 2 ou 3 ans de mise en application.
- 3 Le comité recommande de vérifier que les acquis d'apprentissage visés par le programme soient bien couverts même lorsque le cours est suivi par peu d'élèves du programme ou par une majorité d'élèves issus d'autres programmes.
- 4 Le comité recommande de mettre en place des outils et des indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage de programme de manière globale et non uniquement cours par cours.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 Les 3 établissements impliqués dans la délivrance du diplôme d'Architecte paysagiste mettent à disposition des moyens humains permettant la mise en œuvre du programme de formation dans de bonnes conditions. Cela se traduit par la mise à disposition de personnels enseignants, techniques et administratifs au profit de la communauté. Le comité note cependant que les règles administratives et de organisationnelles, propres à chacun des établissements, a pour conséquences certaines difficultés de fonctionnement.
- 2 Le pilotage de l'affectation des moyens nécessaires pour mener à bien les missions liées au programme semble pertinent. La mise en œuvre des moyens nécessaires se fait sans la mise à disposition d'un personnel dédié entièrement à la formation délivrée conjointement.
- 3 Le recrutement, la sélection, la gestion et le développement des compétences des personnels (formation continue et déroulement de carrière) sont laissés à la discrétion de chaque établissement de rattachement des personnels.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 4 Les ressources documentaires accessibles par les étudiants semblent adaptées aux besoins et enjeux de la formation visée. Cette ressource est démultipliée de par la présence de 3 institutions. Il en est de même pour les salles d'études et de repos.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 5 Il n'a pas été possible pour le comité d'experts de rencontrer des étudiants de master. Seuls des étudiants en bachelier étaient présent lors des rencontres successives.
- 6 Le processus d'admission des étudiants est réalisé grâce à un guichet unique de l'ULg. La dématérialisation de la procédure est possible à compter de la deuxième année du bachelier. L'équité entre les étudiants apparaît respectée. La reconnaissance des acquis de formation antérieurs, concernant par exemple certains étudiants internationaux, est différente selon la formation considérée (les ECTS des BTS français semblent ne pas être pris en compte pour l'admission à la formation en Architecte paysagiste).
- 7 Les étudiants sont amenés à réaliser de fréquents déplacements entre sites pour suivre leurs activités de formation. Cela engendre des frais et une charge en temps passé dans les transports.
- 8 L'information des étudiants de bachelier concernant les débouchés des formations proposées semble perfectible.
- 9 Les étudiants en passerelle se retrouvent parfois avec des périodes de formation très chargées et déséquilibrées.

- 10 Le service d'aide à la réussite disponible sur le site de Gembloux apparait efficace pour apporter un soutien méthodologique individualisé aux étudiants qui en font la demande. Il est cependant à noter que les sessions collectives sont organisées à Liège ce qui les rend difficile d'accès pour les étudiants.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 11 Les données utiles au pilotage du programme sont difficiles à mobiliser du fait de la coexistence de trois établissements portant de manière conjointe la formation. Chaque établissement détient une partie des données nécessaires et, sans qu'il y ait de rétention d'informations, le manque d'interopérabilité entre les systèmes d'information des trois établissements est un frein en ce domaine.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité suggère qu'une réflexion soit engagée au sein des établissements, et ainsi qu'avec les tutelles des établissements, pour permettre des aménagements spécifiques (décompte de charge, évolutions de carrières, ...) à cette formation basée sur un dispositif tout à fait original. Ces aménagements doivent permettre de faciliter la mise en œuvre des actions à porter au profit du collectif.
- 2 Le comité recommande de veiller à rationaliser les déplacements des étudiants entre sites quand cela est possible.
- 3 Le comité recommande de veiller à une application équitable des règles de prise en compte des ECTS préalablement acquis dans d'autres formations.
- 4 Le comité recommande la mise en œuvre d'actions visant à bien informer les étudiants de bachelier quant à leur orientation et plus globalement à la construction de leur projet professionnel. La création d'un observatoire des métiers et des débouchés pour la formation Architecte paysagiste sera dans ce cadre un atout certain.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 Les étudiants et les enseignants ont été associés de manière pertinente aux travaux ayant conduit à la rédaction du dossier d'autoévaluation. Par contre, la mobilisation des représentants du monde socio-économique s'est avérée relativement infructueuse.

[Analyse SWOT]

- 2 L'analyse SWOT présentée dans le dossier d'autoévaluation porte sur trois sujets principaux : le contexte institutionnel, la gouvernance et l'enseignement. Le résultat présenté est clair et pertinent. Il est la preuve d'une bonne vision de la gouvernance quant à la formation évaluée.

[Plan d'action et suivi]

- 3 Le plan d'action est construit sur la base de l'analyse SWOT mais manque encore nettement de précision par absence d'indicateurs et de jalons. De plus, il n'est pas donné d'informations concernant la désignation des responsables des différentes actions du plan.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande à l'avenir d'intégrer très en amont des représentants du monde socio-économique aux réflexions sur les évolutions de la formation. Leur participation à une instance se réunissant de manière régulière comme un conseil de perfectionnement pourrait ainsi être envisagée.
- 2 Il y a lieu également de définir les résultats attendus des actions du plan de manière plus précise en définissant des objectifs de type SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes, définis dans le temps). La désignation d'un pilote pour chaque action permettra de responsabiliser et de valoriser les intervenants dans le cadre des projets.

CONCLUSION

La formation en bachelier et master Architecte paysagiste est portée conjointement de manière efficace par trois établissements ayant des modalités de fonctionnement très différentes.

Les équipes pédagogiques et administratives, motivées et faisant montre d'un esprit d'ouverture apprécié par le comité d'experts, sont attentives à l'épanouissement des étudiants en veillant au parcours de chaque apprenant jusqu'à l'obtention du diplôme.

Les grands axes d'amélioration concernent essentiellement les réflexions à mener pour la reconnaissance officielle du métier d'architecte paysagiste en Belgique, favorisant l'insertion professionnelle des étudiants et les actions à conduire pour renforcer l'implication des acteurs socio-professionnels dans les organes de pilotage de la formation.

Le comité des experts encourage donc la formation à poursuivre les actions engagées avec prise en compte des recommandations pour assurer un devenir mérité du fait notamment de son originalité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Formation unique en Fédération Wallonie-Bruxelles et originale en comparaison de la concurrence internationale francophone⇒ Formation pertinente et innovante⇒ Gouvernance partagée amenant un partage d'expérience entre établissements	<ul style="list-style-type: none">⇒ Évaluation des enseignements par les étudiants pas assez développée⇒ Enseignement de l'anglais (et du néerlandais)⇒ Observatoire des métiers⇒ Communication interne entre les personnels des trois établissements et vers les étudiants⇒ Déplacements des étudiants entre les sites

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">⇒ Identification officielle de la profession d'Architecte paysagiste en Belgique	<ul style="list-style-type: none">⇒ Taux important d'étudiants étrangers inscrits dans la formation peut-être lié au manque d'attractivité pour les étudiants belges⇒ Difficultés liées à la gestion interinstitutionnelle de la formation.

Récapitulatif des principales recommandations
<ul style="list-style-type: none">⇒ Construire et stabiliser le référentiel qualité de la formation Architecte paysagiste sur la base d'indicateurs et d'échéanciers précis.⇒ Réfléchir au positionnement de la formation dans l'espace européen d'architecture du paysage.⇒ Développer l'évaluation des enseignements par les étudiants pour en faire un outil de pilotage de la qualité de la formation.⇒ Favoriser l'internationalisation de la formation sur le volet linguistique (compétences en anglais, voire en néerlandais, à développer)